

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 11

Quellentext: Guerre et service militaire 1550-1600
Autor: Voruz, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Celtorum lingua, fons addita divis » (A. d'Ossier. Rev. géogr., vol. IV, 146) : Divone en langue celtique, signifie source consacrée aux dieux ; d'où l'on voit que *one*, *onne* = rivière. *One* s'emploie souvent seul en France : *One*, affl. du Loir ; *One*, dép. Sarthe ; *One*, dép. Rhône ; Petite *One*, Dordogne ; *One* d'Arboust et *One* d'Oueil, Haute-Garonne.

Aux rivières en *ona* nommées ci-dessus, ajoutons la *Lionne* à La Vallée (Liona) et avec la même modification patoise de Losenna pour Lausonna, la *Liena*, affluent du Rhône en Valais et la *Lienna*, ruisseau descendant de la Berra à Fribourg.

Quant à la *Riponne*, où nous retrouvons le même suffixe en apparence, l'étymologie de M. de Gingins (*Ripula*) ne pourrait se soutenir ; le diminutif *ula* devient *ole* : Birula, Berolle ; Glerula, Glérolles. Celle de M. Vulliemin (canton de Vaud), qui le tire de *ripae unda*, est également inadmissible : onde est un nom inconnu dans la langue populaire au sens de source ; en outre le *p* de *ripa* est devenu *v* déjà au X^{me} siècle. C'est pourquoi je ne vois que l'étymologie de M. Dumur qui soit satisfaisante.

H. JACCARD.

GUERRE ET SERVICE MILITAIRE

1550-1600

*Extraits des manuaux de l'ancienne commune de Villette
par H. Voruz.*

Le 1 mars 1555 a esté deffendu a n. ant. chalon de non ballier le billet de lelection faicte au lieutenant de lustrier ny au mayor. (La paroisse de Villette était en brouille avec les Mayor de Lutry).

A faire compagnie et estre avec ceulx des 3 paroisses sont eslus n. p. malliardo et a. chalon, le curial richard et mr le banderet Et cecy tant pour traicter sus ladite election et fais de guerre a eslire ung conducteur que leur faire la presentation de vin.

A este prins le jour a faire la giette (impôt forcé) a lundy prochain.

Le 8 mars. Sus la giete a este advise que lon la fist ainsin que noz aconvoysin feront assavoir ou part feu ou part evaluation du bien.

Le banderet du flon a avance pour sa descharge vers le comung (assemblée des bourgeois) que la giette se devoit faire par puissance dungchascung Sus ce lesdits commis ont advise que la giette se fist comme dessus ayant regard a noz voysin.

??

Le s^r frs sordet a presente son cheval pour le prix quil a refuser ass. de 11 escus et demye et claude du flon ung jouxte ce qu'il sera adviser.

Le 13 mars. Conclus de faire venir icy par devant les s^{rs} les grangiers pour trouver des chevaux.

Ballier charge a n. a. chalon et richard de faire et gette ungchascung ass. les estrangiers plus et les anciens du lieu moins et estant faict ladite giette sera vendredy prochain monstrier aux s^{rs} de conseil pour avoir regard.

Le 15 sont eslus a regarder et evalue sus ungchescung a la tallie (mêmes noms que précédemment). A se trouver sus le myejour.

Ont comparu tous les grangiers lesqueulz lon a advertys quilz trovassent dargent pour satisfaire a la giette et aussi quilz trouvent 2 chevaux pour le bagage.

Le 17 du moys mr le ballif de Lausanne a receu et faict la monstre de tous les eslus des 4 paroisses a cullye et a vollen et commande destre ainsin et audit lieu de cullye ballier l'honneur.

Le 22 de mars conclus que lon recouvrera la giette ungchg vilage la sienne et garder largens dycelle jusque a ce que lon en aye faulte. Alhors on balliera largent au grand gouverneur.

Le 29 mars. Au gouverneur a este ballye ung adjoing pour recouvrer la giette des grangiers assav. a. richard.

Sur ce quast este advance par pierre dance touchant son filz qua este gitte a Villette pour ce que ne sont a 2 pain et que ne sont en deliberation de partir ancoures quilz sontz demourantz lung a Arans laultre a Villette dont luy semble que ledit son filz demourent ainsin separement a 2 pain que lhors soyt tenus poyer autrement non.

Le 31 mars. La commune estant assemblee avec conseil et riere conseil a este parler a ladite commune comme pour support et

paiement de la soulde des 25 eslus ou le fait de la guerre a este expedier de faire une giette sus ungchg ce qua este fait sellon le mellieur advis et puissance dungchg dont a ladite comune a este advance Que seulla quilz ne vouldra satisfaire que lon luy levera pour satisfaction dycelle de son bien Et puis lexpellir des commu- nages et pasquerages de la paroisse affin que ne soyons despor- veuz. Nottifiez silz a aulcungs quilz vuillie murmurer sus cela et sus la giette quilz se avacent pour dire leurs raysons lhors les s^{rs} de conseil leur ballieront jour a aller par devant mr le ballif surquoy na heu nulz quilz aye contredict. Ains ontz icelle giette ratiffiee.

ÉPHÉMÉRIDES D'OCTOBRE 1803

18 septembre. Prise de Berne par les troupes insurgées contre le gouvernement helvétique. Ce dernier se réfugie à Lausanne.

23 septembre. Proclamation du gouvernement fugitif au peuple vaudois.

29 septembre. Lausanne. Toute l'élite du Pays de Vaud est actuellement sous les armes.

29 septembre. Morat est occupée par les insurgés.

30 septembre. Morges. Arrestation du colonel F. de Rovéréa, un des chefs du *Comité Insurrecteur*, dont le but est de ramener Vaud sous le régime bernois.

30 septembre. Orbe. Le major Pillichody, chef militaire du *Comité Insurrecteur*, avec une troupe composée de gens de Sainte-Croix et du district de Grandson, portant la cocarde bernoise, s'empare de la ville d'Orbe.

30 septembre. Lausanne. Vers midi, on fait battre la générale. En moins de deux heures on rassemble toutes les milices qu'on a pu trouver, et ces troupes sont immédiatement dirigées sur Orbe, où elles arrivent dans la nuit.

1^{er} octobre. Orbe. Dans la nuit, Reymond, ancien chef des *Bourla papey*, tente une attaque sur Orbe. Il est repoussé avec perte et grièvement blessé.

1^{er} octobre. Orbe. Attaque de la ville par les troupes vaudoises. Pillichody et ses gens prennent la fuite.

2 octobre. Orbe. Arrivée du préfet Monod et de Muret, inspecteur général. Les recherches faites pour atteindre Pillichody sont infructueuses.

2 octobre. Lausanne. De Rovéréaz est dans les prisons de l'hôpital.